



COMPTE-RENDU REUNION DE QUARTIER DU 7 OCTOBRE 2022

« Secteur est »

Présentation des adjoints et des conseillers. Philippe DOMENECH, 1^{er} adjoint les remercie de leur présence ainsi que celle des administrés.

RUE DE LA VEUVE :

Q : Serait-il possible de limiter la vitesse rue de la Veuve empruntée aux heures de pointe par certains poids lourds et véhicules venant de la centrale ?

R : il est proposé une réflexion avec les habitants du secteur pour envisager une solution (essai d'une circulation à sens unique 2 mois dans un sens, 2 mois dans l'autre).

ROUTE DE GIEN :

Q : peut-on éteindre l'éclairage public route de Gien ?

R : il a été baissé à 50 %. Pour information, le coût pour le baisser le réglage s'élève à 9 000 €, somme qu'il vaut mieux utiliser pour investir dans des LED.

Q : comment faire respecter le stationnement sur les espaces réservés et non sur les trottoirs route de Gien ?

R : il est appelé au civisme de chacun.

Q : comment réduire la vitesse entre Dampierre et Ouzouer qui représente un danger pour les enfants qui prennent le bus ?

R : cette question a déjà été évoquée lors du conseil municipal. Il est interdit de mettre un passage protégé hors agglomération. La demande sera renouvelée auprès du conseil départemental.

CARREFOUR DU CENTRE BOURG :

Q : peut-on revoir le tempo des feux au carrefour du centre bourg ?

R : on peut faire un essai.

RESIDENCE VILAINE :

Q : peut-on repeindre l'abri bus route de Gien en bas de la résidence Vilaine et en installer un de l'autre côté de la route ?

R : à voir avec le conseil régional.

Q : que faire pour réduire la vitesse sur le chemin de la résidence Vilaine emprunté par de nombreux véhicules aux heures de pointe pour éviter le centre bourg ?

R : on peut envisager la pose d'un ralentisseur.

Q : est-il possible d'avoir un tas de calcaire afin de reboucher les trous chemin de Vilaine, les habitants de la résidence se proposant de reboucher eux-mêmes les trous ?

R : c'est possible, sous condition que tous les propriétaires soient d'accord. Il était prévu pour 2022 d'améliorer l'entrée du lotissement sur la RN 152 par la pose de gravillons, mais ce projet a du être abandonné, tous les habitants n'ayant pas réussi à se mettre d'accord, certains demandant des trottoirs.

RUE DES DEPORTES :

Q : Comment améliorer la visibilité des véhicules venant de la rue des Déportés vers Dampierre ?

R : on peut voir s'il est possible de supprimer une place de parking.

Q : peut-on restaurer les trottoirs rue des déportés qui sont en très mauvais état, ce qui oblige les usagers à marcher sur la route ?

R : il faut étudier le coût.

RUE DE L'ECU :

Q : peut-on enlever les chicanes en direction de la déchetterie qui posent problème aux véhicules attelés d'une remorque ?

R : non, elles ont été installées à la demande des riverains afin de réduire la vitesse.

MEDECIN :

Q : qu'en est-il de l'installation d'un nouveau médecin à Ouzouer ?

R : une jeune médecin est prête à venir s'y installer. Elle doit avant faire valider ses diplômes en France mais l'état a reporté la validation des diplômes.

Pour information, à ce jour, le Docteur CORNUCHÉ a environ 2 000 patients et le Docteur BOUTHEGOURD environ 100.

Madame le Maire indique qu'un service télé médecine est disponible à la pharmacie.

BUREAU DE TABAC :

Q : qu'en est-il de la réouverture du bureau de tabac ?

R : Madame le Maire a rencontré le notaire de l'ancien buraliste pour faire en sorte de maintenir la licence.

La propriétaire a vendu les murs à Monsieur QUENARDEL mais la licence a été perdue, reprise par les douanes. La présidente de la fédération française des tabacs suit le dossier et il a été proposé à Monsieur QUENARDEL d'ouvrir dans un premier temps avec la presse et la française des jeux.

SITE INTERNET :

Q : serait-il possible de rendre le site de la commune plus vivant ?

R : le site est hébergé par la communauté de communes et la mairie est limitée dans ses publications. L'application « intra muros » va être prochainement mise en place et permettre de transmettre toutes les informations.

RESIDENCE SENIORS :

Q : où en est la construction de la résidence seniors ?

R : la signature du terrain est prévue le 22 novembre et le début des travaux début 2023. La durée des travaux est évaluée à environ 24 mois.

SALLES « TOITS BLEUS » :

Q : quel est le devenir des salles des toits bleus ?

R : les salles sont toujours proposées à la location. Une rénovation est prévue, mais pas dans l'immédiat faute de financement.

FLEURISSEMENT :

Q : les habitants félicitent du fleurissement mais s'interrogent sur sa pérennisation. Des compliments sont formulés à Coralie et son équipe.

R : du fait de la sécheresse et de la restriction de l'arrosage, il va être nécessaire de trouver une alternative. Le fleurissement de la commune va se perpétuer mais il va falloir revoir les espèces afin de limiter les coûts.

Philippe DOMENECH informe que la commission « village fleuri » doit rendre son avis mi-octobre pour l'obtention de la 2^e fleur.

ENTRETIEN DES PISTES CYCLABLES :

Q : qui assure l'entretien de la piste cyclable Ouzouer - Dampierre ?

R : elle est communautaire, une convention doit être faite avec la communauté de communes.

DIVERS :

Philippe DOMENECH demande d'1 ou 2 référents de secteur afin de centraliser les demandes et propose aux personnes intéressées de lui laisser leurs coordonnées. Il précise également que les personnes qui souhaitent se voir adresser le compte-rendu de la réunion peuvent laisser leur adresse mail et qu'il est consultable en mairie.

Aymeric SERGENT adjoint à l'urbanisme informe que la communauté de communes a lancé le PLUI et que les demandes relatives à des terrains à bâtir sont à déposer en mairie.

La réunion s'est clôturée par le verre de l'amitié.

